

Ocquerre, le 7 février 2025

SOCIETE PHAN ET LENOBLE

12 RUE MIRABEAU
94230 CACHAN

Arrêté de charges 2024 : Taxes récupérables
Bail professionnel – Article 12-3
Du 19/04/2021 au 18/04/2027

Local : R + 3 – AILE EST
BUREAU 3I

Surface en m² : 19

Temps d'occupation : 360 jours / 360 jours

Désignation des Taxes	Montant € / m ²	€ HT
Taxe sur les bureaux	5,45	103,55
Taxe foncière	5,47	103,93
TEOM	1,99	37,81
Montant total des Taxes récupérables		245,29 €

Le Président
Pierre EELBODE



cheque n° 2478



CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Payez contre ce chèque

non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement habilité par la loi

somme en toutes lettres

deux cent quarante cinq euros et 29 centimes
A Trésor Public

SL-170223
Payable en France

N° de compte

17515 90000
CACHAN
10 B AV COUSIN MERICOURT
94230 CACHAN

17515 90000 08 0019383 09 87 0000158

PHAN ET LENOBLE ASSOCIES
12 RUE MIRABEAU
94230 CACHAN
Chèque N° 0002478

TEL. 01 71 33 87 16

€ 245,29

A Cachan
Le 22/4/25

Signature

(20)

DUPEYRON

